

# Végétalisation des bâtiments

Il serait intéressant de rendre obligatoire la végétalisation des toitures plates lors de toute nouvelle construction ou de rénovation. Cette stratégie permettrait de compenser au moins partiellement les espaces verts qui se perdent au sol avec la densification.

En raison de l'augmentation moyenne des températures, les villes suisses surchauffent et les épisodes de canicule sont de moins en moins rares. Si la dynamique d'augmentation des gaz à effet de serre se poursuit, la Suisse connaîtra des étés de plus en plus secs et longs, entrecoupés de violents épisodes de précipitations d'ici 2050, selon le rapport CH2018 – scénarios climatiques pour la Suisse

Or, le milieu urbain et le réchauffement climatique ne font pas bon ménage. Il se trouve que la végétalisation des toits améliore l'isolation thermique du bâtiment et réduit les écarts de températures en toiture. Les bâtiments sont alors moins sensibles aux conditions extérieures et leurs besoins énergétiques pour maintenir une température intérieure confortable se retrouvent moins importants. En été, un toit non végétalisé peut atteindre 80°C, contre environ 30°C en cas de végétalisation. Un milieu urbain peut ainsi connaître des températures excédant de 5 à 10°C celle de la campagne avoisinante. En cas de canicule, cet état de fait peut entraîner des conséquences critiques pour la santé et le bien-être des citoyens.

Dans une perspective d'étés de plus en plus longs et chauds, la végétalisation des toitures a un rôle essentiel à jouer. Elle atténuerait la surchauffe des villes induite par le rayonnement des bâtiments et des surfaces goudronnées. L'évaporation produite par les plantes et le substrat contribue ainsi au rafraîchissement de l'air ambiant. Les murs végétaux et les toitures végétalisées contribuent donc efficacement à l'isolation thermique, en réduisant la température intérieure lors de fortes chaleurs.

La végétalisation permet également de réguler naturellement le taux de poussières par filtration et contribue ainsi à une meilleure qualité de l'air. Les substrats des végétaux piègent et recyclent les poussières et particules fines polluantes présentes dans l'air et l'eau de pluie.

Autre bonne nouvelle, la végétalisation des toits améliore même la rentabilité des panneaux solaires. En effet, la végétalisation des toits permet de réduire la température des panneaux solaires. La surchauffe estivale fait baisser leur rendement, tandis que la végétalisation permet de rafraîchir l'air ambiant et donc d'améliorer leur rendement de 6 à 8%.

Il est donc important d'associer végétalisation et production d'énergie solaire partout où cela est possible !

En plus d'amener de la biodiversité en ville, la végétalisation est aussi un avantage pour l'isolation des bâtiments. Elle retient entre 50 et 80% des eaux de pluie, ce qui n'est pas négligeable dans la mesure où les derniers épisodes pluvieux majeurs ont démontré que l'imperméabilité des espaces urbains peut avoir des conséquences dévastatrices.

Par ailleurs, il est à relever qu'un toit vert confère une plus-value esthétique du bâtiment.

Enfin, à une époque où l'espace est un bien de plus en plus précieux, le potentiel d'utilisation de nos toits est d'autant plus grand. Or nos toits sont actuellement des espaces perdus et stériles.

Actuellement, le canton de Bâle-Ville impose la végétalisation de tous les toits qui s'y prêtent. Plusieurs autres cantons et villes de Suisse, parmi lesquelles Lausanne, Genève, Zurich ou St-Gall, ont élaboré des concepts pour favoriser cette pratique.

La population bernoise a récemment accepté d'inscrire la protection du climat dans la constitution. La promotion de la végétalisation des surfaces bâties prend donc tout son sens ! **Le canton doit donc montrer l'exemple, en intervenant proactivement dans l'encouragement de la végétalisation des surfaces bâties dont il est propriétaire.**